



# Assemblée générale

Distr. limitée  
29 septembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

### Troisième Commission

Point 104 de l'ordre du jour

Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées

**Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Canada, Chili, Costa Rica, Cuba, Danemark, Équateur, Égypte, El Salvador, Espagne, Finlande, France, Ghana, Grèce, Haïti, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Monaco, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République dominicaine, Singapour, Soudan, Suède, Trinité-et-Tobago et Venezuela : projet de résolution**

### **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 54/24 du 10 novembre 1999 et sa résolution 54/262 du 25 mai 2000, par laquelle elle a décidé que la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement se tiendrait en Espagne, en avril 2002,

*Rappelant aussi* la résolution 2000/1 du Conseil économique et social en date du 3 mai 2000, ainsi que la décision 38/100<sup>1</sup> de la Commission du développement social,

*Prenant note* des initiatives qui ont été prises et de la dynamique qui a été créée, à tous les niveaux, grâce à la célébration de l'Année internationale des personnes âgées, en vue de s'attaquer au problème du vieillissement et de tenir compte des préoccupations des personnes du troisième âge et de ce qu'elles apportent,

*Rappelant* que, dans sa résolution 54/262, elle a décidé de constituer la Commission du développement social en Comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement,

*Soulignant de nouveau* que la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement devrait accorder une place particulière, entre autres, aux rapports entre le vieillissement et le développement, une attention spéciale étant accordée aux besoins, aux priorités et aux perspectives des pays en développement,

---

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 6* et rectificatif (E/2000/26 et Corr.1), chap. I.C.

*Réaffirmant* la nécessité de veiller à ce que la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement donne une suite concrète à l'Année internationale des personnes âgées et soulignant l'importance d'un processus de préparation adéquat,

*Réaffirmant aussi* que le plan d'action révisé et la stratégie à long terme en matière de vieillissement contiendront des recommandations financières réalistes pour sa mise en oeuvre,

*Sachant* que le programme de recherche des Nations Unies sur le vieillissement pour le XXI<sup>e</sup> siècle, qui vise à servir de cadre à l'élaboration des politiques à adopter en matière de vieillissement, en particulier dans les pays en développement, est en cours d'élaboration,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées<sup>2</sup>;

2. *Décide* que la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement se tiendra à Madrid du 8 au 12 avril 2002;

3. *Invite* les États Membres, le cas échéant, à envisager de proroger le mandat des comités nationaux ou des autres mécanismes créés à l'occasion de l'Année internationale des personnes âgées, afin qu'ils préparent sur le plan national la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, et invite aussi les États Membres qui n'ont pas de tels mécanismes à envisager les moyens ou mécanismes leur permettant de préparer la deuxième Assemblée mondiale;

4. *Prend note* des réponses encourageantes que les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont faites à la demande du Secrétariat les priant de lui faire part de leurs vues sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement, ainsi que sur les questions à aborder en priorité dans un plan d'action révisé, et engage ceux qui n'ont pas encore répondu à envisager de le faire;

5. *Invite* les commissions régionales à envisager la possibilité d'organiser avec les États Membres, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs concernés de la société civile dans leur région des activités permettant de préparer la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et d'y donner suite;

6. *Invite aussi* le Département de l'information à lancer, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales et le pays hôte, une campagne d'information au sujet de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement;

7. *Note avec satisfaction* que le programme des Nations Unies sur le vieillissement a constitué une base de données sur les politiques et programmes relatifs au vieillissement qui est accessible sur Internet, et invite les États Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à collaborer avec le Secrétariat de l'ONU à la mise à jour et à la tenue de la base de données lui en communiquant à temps les informations voulues;

8. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa cinquante-sixième session, sur l'application de la présente résolution.

---

<sup>2</sup> A/55/167.